Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

Session 2008		334CB07
Sujet BP BOUCHER		
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 1/12

N° dossier	Intitulé	Pages à rendre	Barème
Dossier 1 S42.9	Formation et insertion	P 2	5 points
Dossier 2 S42.7	Rupture du contrat de travail	P 3 et 4	5 points
Dossier 3 S42.4	Le contrat de transport	P 4 et 5	4 points
Dossier 4 S42.5	Les règlements	P 5 et 6	6 points

Session 2008		334CB07
Sujet BP BOUCHER		
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		E4 – U42
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 2/12

Vous travaillez au « Faisan Doré », et Monsieur Laurent, votre employeur, vous demande de traiter les dossiers suivants :

Dossier 1 : Formation et insertion

(5 points)

Mr Laurent est artisan boucher depuis 10 ans sous l'enseigne « Au Faisan Doré », et son épouse l'épaule dans toutes ses tâches depuis le début de son activité.

Madame Laurent estimant indispensable de faire reconnaître ses compétences, aimerait se voir attribuer un CAP boucher par la voie de la VAE.

A partir du texte ci-dessous et de vos connaissances, répondez aux différentes questions :

Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

C'est une nouvelle voie pour obtenir une certification reconnue en faisant valider son expérience notamment professionnelle et ses compétences développées au cours de sa carrière et non plus seulement au terme d'un parcours de formation.

Qui peut en bénéficier ?

Tout le monde est concerné, **c'est un droit individuel**, si vous avez **3 années d'expérience** minimum en rapport avec le diplôme ou le titre visé. Cette expérience peut avoir été acquise dans le cadre d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, exercées en continue ou pas.

Pour quels diplômes ?

Les diplômes concernés sont ceux de l'Éducation nationale, les titres professionnels délivrés par l'État ou au nom de l'État, les titres et les certificats de qualification professionnelle (CQP) de branche **sous réserve d'être enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles.**

Pourquoi demander la validation de vos acquis ?

- Pour faire reconnaître votre expérience et vos compétences.
- Pour avoir le certificat de la compétence requise pour créer ou reprendre une entreprise.
- Pour crédibiliser votre projet de création ou de reprise d'une entreprise auprès des organismes et des institutions.
- Pour valoriser votre expérience professionnelle sur le marché du travail et ainsi orienter ou réorienter votre carrière.

Comment demander une validation de vos acquis ?

La demande de validation des acquis de l'expérience est une démarche individuelle. Il faut effectuer cette demande auprès des services académiques compétents de l'académie de votre choix pour les diplômes de l'Éducation nationale.

Pour les diplômes de l'Éducation nationale, il vous faudra constituer **un dossier écrit qui détaille vos activités professionnelles caractéristiques, c'est-à-dire en rapport avec le diplôme visé.** Le jury, après avoir examiné votre dossier et éventuellement vous avoir reçu en entretien, décidera de vous attribuer la totalité ou une partie du diplôme que vous avez choisi.

http://www.boucherie-france.org/qualif/vae.html

1-1- Que veut dire le sigle VAE ?

.....

1-2- Mme Laurent répond-elle aux conditions d'accès à la VAE ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

1-3- A quel organisme devra t-elle s'adresser pour réaliser cette démarche ?

.....

.....

.....

1-4- Citez deux possibilités de formation pour un salarié.

.....

.....

.....

.....

.....

Dossier 2 : Rupture du contrat de travail

(5 points)

Monsieur Péron est second boucher au « Faisan doré » depuis 5 ans.

Sa femme venant d'être mutée dans le sud, il informe son employeur de son intention de démissionner

Monsieur Péron remet sa lettre de démission le 1er juin 2007 à son employeur.

A partir des documents ci-dessous et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

Renouvellement de la période d'essai : quelles modalités

La plupart des contrats de travail débutent par une période d'essai permettant à l'employeur d'évaluer les aptitudes professionnelles du salarié, et au salarié lui-même de juger si les conditions de travail lui conviennent. L'intérêt de la période d'essai est alors, pour l'un comme pour l'autre, de pouvoir rompre le contrat de travail sans avoir à fournir de motif, ni, en principe, à respecter de préavis.

En outre, la période d'essai peut parfois faire l'objet d'un renouvellement, à condition que :

- la convention collective applicable en prévoit la possibilité ;
- le salarié, au terme de la période d'essai initiale, accepte expressément son renouvellement.

Et, comme en témoigne un arrêt récent de la Cour de cassation, les magistrats se montrent particulièrement exigeants sur les modalités d'acceptation du renouvellement d'une période d'essai. Ils ont, en effet, considéré que la signature par un salarié d'un document, intitulé " note d'appréciation ", établi par un évaluateur et proposant un renouvellement de la période d'essai initiale, ne vaut cependant pas accord exprès du salarié.

Conseils

si vous souhaitez inscrire une clause de renouvellement de l'essai dans un contrat de travail, veillez d'abord à vérifier que la convention collective applicable à votre entreprise n'interdit pas expressément, ou même implicitement, un tel renouvellement.

Lettre d'information de la fédération des Charcutiers Traiteur du Nord Pas de Calais (mai 2006)

article 11

Embauche et période d'essai

Les employeurs font connaître leurs besoins en main-d'oeuvre au service de l'Agence Nationale Pour l'Emploi. Dans les établissements occupant plus de dix salariés, le personnel est tenu informé par voie d'affichage des catégories professionnelles dans lesquelles des postes sont vacants.

L'embauchage ferme est précédé d'une période d'essai d'un mois. Cette période est de trois mois minimum pour les cadres, périodes pendant lesquelles les parties sont mutuellement libres.

Toute embauche donne obligatoirement lieu à l'établissement d'une fiche d'embauche établie en trois exemplaires. La fiche d'embauche doit être d'un modèle identique pour toutes les entreprises de la profession. Elle est délivrée au terme de la première journée de travail.

La fiche d'embauche ainsi établie comprend la raison sociale et le domicile de l'entreprise, le nom et l'adresse du salarié, la qualification professionnelle pour laquelle le salarié est embauché, la date d'entrée dans l'établissement, le montant du salaire brut, le ou les lieux de travail et les horaires hebdomadaires.

La fiche d'embauche est établie de façon à ce qu'y figure la date du début et de la fin de la période d'essai. Les signatures des deux parties devront être apposées préalablement au commencement de cette période.

La fiche d'embauche est établie en trois exemplaires, répartis de la façon suivante : un exemplaire pour l'employeur, un exemplaire pour le salarié et un exemplaire pour les services de la main-d'oeuvre ayant compétence territoriale du lieu d'embauche.

Extrait de la Convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, Brochure n° 3101

2-1- Monsieur Péron peut-il quitter l'entreprise le 1er juin 2007 ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

2-2- Quelle est la différence entre démission et licenciement ?

.....

.....

.....

.....

.....

M. Laurent décide d'embaucher un salarié pour remplacer M. Péron. Il craint qu'une période d'essai d'un mois soit un peu courte pour apprécier les compétences de son futur bras droit. Il envisage donc 2 solutions :

- faire venir quelques jours bénévolement le ou les candidats retenus pour mieux le(s) juger avant de signer le contrat,
- prévoir le renouvellement de la période d'essai sur le contrat de travail.

2-3- Quelle solution lui conseillez-vous ? (justifiez votre réponse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2-4- Quelle est l'utilité de la période d'essai ?

.....

.....

.....

.....

2-5- Auprès de qui M. Laurent peut-il obtenir les renseignements nécessaires concernant le renouvellement de la période d'essai ?

.....

.....

.....

Dossier 3 : Le contrat de transport

(4 points)

M. Laurent commande des barquettes à son fournisseur Decker. Celui-ci fait effectuer la livraison par les transports « Plusquerapide ».

3-1- Rappelez quelles sont les obligations des parties en matière de transport des marchandises.

(Citez en deux pour chaque partie)

Transporteur	Expéditeur	Destinataire
-	-	-
-	-	-

Lorsque le transporteur (très pressé !) se présente, M. Laurent est absent et sa femme est occupée à la vente : il lui est donc impossible de vérifier le contenu des colis en présence du chauffeur.

3-2- Précisez la mention que doit porter Mme Laurent sur le bon de livraison :

.....

.....

.....

.....

.....

En rentrant, M. Laurent constate qu'un colis est abîmé et que certains produits sont inutilisables :

3-3- Que doit-il faire ?

.....

.....

3-4- Sous quel délai ?

.....

.....

3-5- Quel recours aura-t-il si le transporteur ne répond pas ?

.....

.....

.....

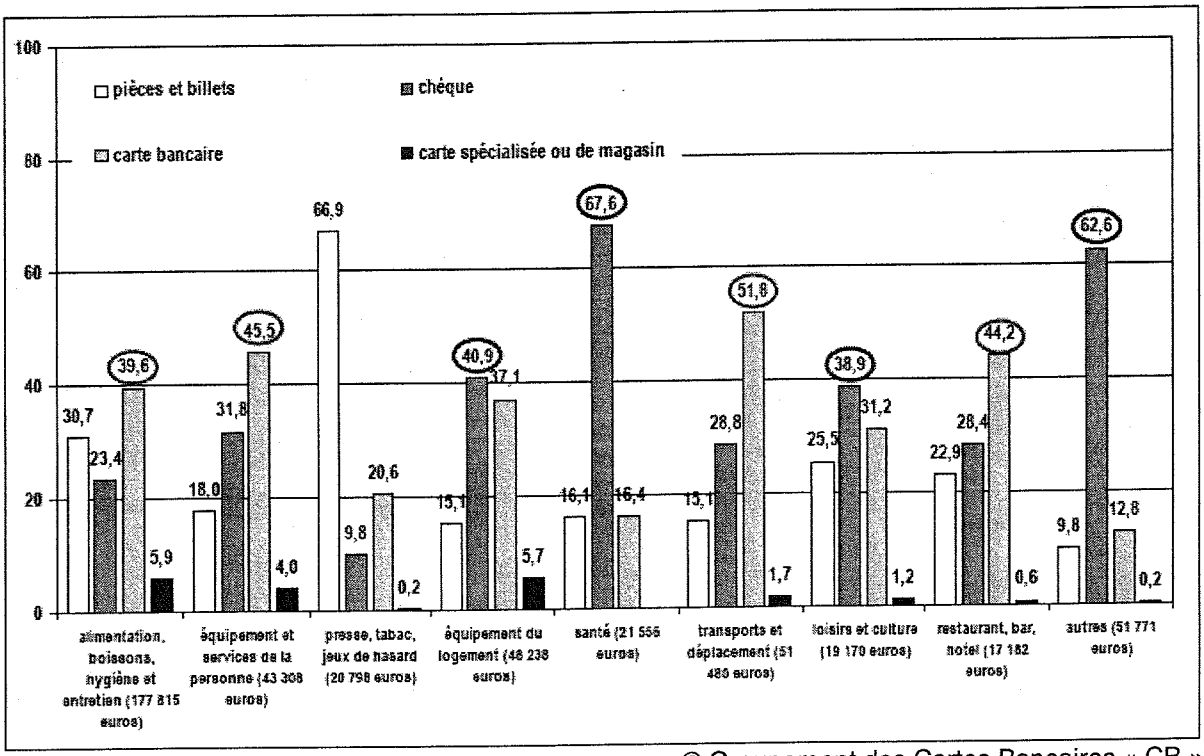
Dossier 4 : Les règlements

(6 points)

M. Laurent envisage de s'équiper d'un terminal de paiement électronique (TPE), mais il désire quelques informations avant de se décider.

A l'aide des documents ci-dessous, répondez aux questions suivantes.

Utilisation des instruments de paiement en fonction du type de biens (en valeur)



© Groupement des Cartes Bancaires « CB »

Pénétration de la carte bancaire CB

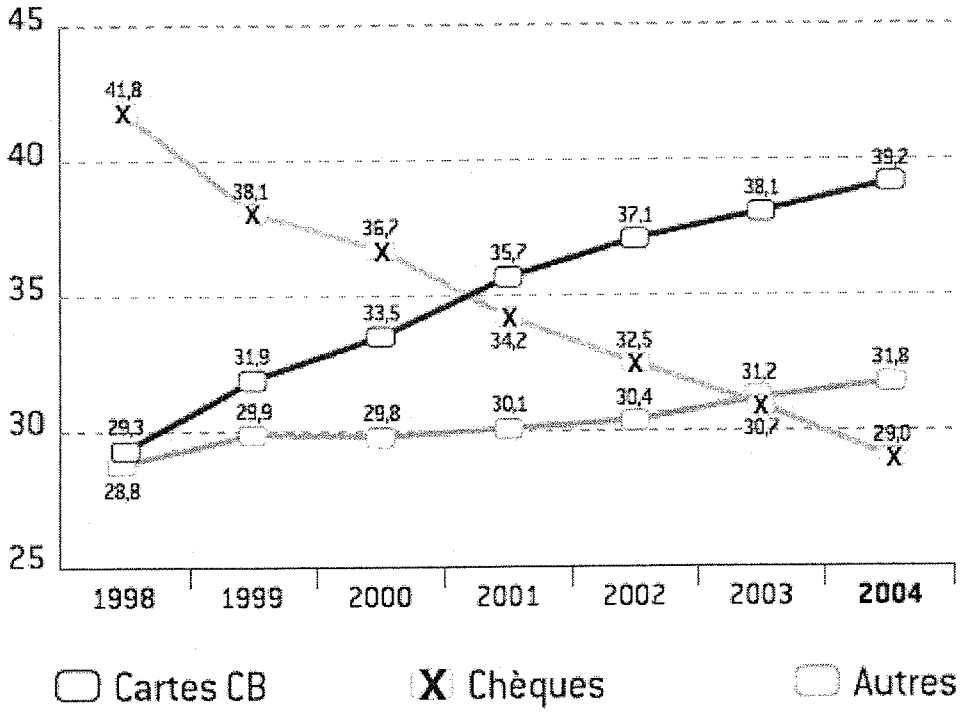
Montant des paiements CB dans les principaux secteurs d'activité (En Milliards d'euros)

secteurs	part CB	2004	2003	2004/2003
hypermarchés	19%	43,3	41,6	3,90%
supermarchés	14%	32,4	29,7	8,30%
petits commerces	10%	23	19,9	13,40%
restaurants	7%	15,5	13,6	12,20%
habillement	6%	14,1	12,7	9,90%
hifi tv video	3%	8	6,8	8,30%
hôtels	3%	7,6	7,1	6,50%
carburants	3%	7,4	6,8	8,10%
voyages	3%	7	6,3	10,00%
Total secteurs	100%	220	204	10,00%

© Groupement des Cartes Bancaires « CB »

Comparaison des moyens de paiement

Moyens de paiement interbancaires (en %) : cartes CB (paiements+retraits), chèques, autres (prélèvements, virements)



Les paiements par carte bancaire CB ont représenté **219,6 milliards d'euros** en 2004, soit environ **25 %**des dépenses des ménages (880 milliards d'euros estimés).

(Chiffres BCE Blue Book – avril 2004)

4-1- Prouvez à M. Laurent que ce type de règlement correspond à l'évolution des habitudes de ses clients.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4-2- A partir de vos connaissances, comparez les avantages et les inconvénients de la carte bancaire et du chèque. (2 arguments pour chacun)

Type de paiement	Avantages	Inconvénients
CB		
Chèque		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.